



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 FEVRIER 2026 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FAURE Sébastien, FRANÇOIS Christine, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à PAYRE Raphaël, GARCIA Nathalie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à BOYET Jérôme, JULLIEN Valérie donne pouvoir à PISTIL Raymond, LARIVE Bruno donne pouvoir à FAURE Sébastien, MENUT Brigitte donne pouvoir à Jean-Yves GIRARD, QUEIREL Elodie donne pouvoir à Jean-Pierre HERVIS, VERDENET Clotilde donne pouvoir à Véronique DUPLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Matthieu BRIERE est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 6 février 2026

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/02/2026 est voté par 18 voix pour et 4 abstentions.

2) Cession véhicule service technique

Christine FRANÇOIS explique que la commune propose de vendre à la société GARRY le gros tracteur bleu New Holand qui ne sert plus depuis plusieurs années pour 15 000 €.

19h41 arrivée de Patricia PERINELLE

Henri GRUFFAT demande comment cela va se passer en cas de neige.

Christine FRANÇOIS explique que le déneigement est assuré par un agriculteur de la commune avec une convention car ce tracteur présentait des problèmes de sécurité (pas de ceinture, un agent a dû sauter du tracteur).

Jean-Pierre HERVIS complète ces propos en exposant les pannes hydrauliques, le problème avec la citerne d'eau qui prenait toute la place sur la route départementale ; ce tracteur n'était plus utilisé.

Jean-Yves GIRARD demande si GARRY reprend le tracteur sans rien nous vendre.

Jean-Pierre répond que le tracteur ne servait plus et qu'il y a une réflexion en cours sur un nouvel achat mais qui n'est pas encore défini en termes d'utilité.

Jean-Yves GIRARD dit que la valeur lui semble très faible alors que le tracteur n'a pas fait beaucoup d'heures.

Une réponse collective est que le tracteur à près de 20 ans.

Délibération votée à 19 voix pour et 4 voix contre.

3) Affectation du résultat 2025

Christine FRANÇOIS explique qu'en raison du problème informatique de la DGFIP, la commune ne dispose pas du compte financier unique (CFU) 2025 et elle propose une affectation provisoire.

Raymond PISTIL demande ce qu'est le solde des restes à réaliser.

Véronique DUPLAN répond que c'est le report de ce qui a été engagé et pas dépensé en 2025 et qui est reporté en 2026.

Véronique DUPLAN propose la présentation du budget ligne par ligne entre le prévisionnel 2025, le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026.

Véronique DUPLAN commence par les dépenses de fonctionnement.

Henri GRUFFAT demande quelles études sont prévues en 2026 (ligne 617)

Véronique DUPLAN répond que c'est en rapport au glissement de terrain et à l'enquête publique du PLU.

Matthieu BRIERE demande comment cela se passe pour les voyages et déplacements si un élu ou un agent en ont besoin car il y a 0 € de budget sur la ligne 625.

Véronique DUPLAN répond que cela fait partie du même compte et que cela sera possible.

Krassi NEDIALKOVA demande ce qu'il y a dans la ligne 6288.

Véronique DUPLAN répond que ce sont des frais divers.

Jean-Yves GIRARD demande dans quelle ligne est l'entretien des poteaux d'éclairage public. Il y a un poteau chemin des grandes terres qui est à réparer.

Raphaël PAYRE répond ce poteau est sur une parcelle privée et que le SIEA ne peut pas intervenir. D'une manière plus générale, l'entretien est payé par le SIEA directement à la société Balthazar.

Matthieu BRIERE demande pour quelles raisons il y a si peu sur la formation (1000€ de budget uniquement).

Christine FRANÇOIS répond que la commune cotise au CNFPT et la formation est gratuite pour les agents, pour les élus les formations de l'AMF coûtent 10 € et il y a le DIF élus.

Sébastien FAURE présente les subventions proposées pour 2026.

Le budget augmente au global principalement en rapport à la subvention de la bibliothèque.

Christine FRANÇOIS précise qu'il s'agit d'un service municipal qui fait partie du réseau départemental des bibliothèques.

Raymond PISTIL ajoute que c'est une association très dynamique qui propose beaucoup d'animations.

Sébastien FAURE explique qu'il y a deux rubriques : les associations neyrolandes qui représente 4310 € et les dons aux associations qui sont stables.

Christine FRANÇOIS précise que deux associations apportent du soutien pour l'entretien de la batterie et réaliser l'accueil des scolaires. La subvention est versée sur des projets réalisés avec justificatifs.

Raphaël informe que les scolaires ne sont pas encore allés à la forêt-jardin depuis la rentrée scolaire.

Henri GRUFFAT ne comprend pas que la commune donne sans projet.

Sébastien FAURE répond que cela n'est pas le cas puisque c'est une expression des besoins et que le versement se fait sur le réalisé.

Krassi NEDIALKOVA demande quel est le réalisé 2025 versus le prévu.

Cécile MASSOLA répond environ 13 700 € de réalisé versus les 14 242 € de budget.

Henri GRUFFAT demande si Forts pour demain a le projet de nettoyer autour de la zone car pour lui cela ressemble à une chiotte.

Julien FAVREAU s'offusque qu'un amalgame soit fait entre Fort Pour Demain et une chiotte.

Marc DELACOURT dit que l'entretien du site s'est beaucoup amélioré.

Christine FRANÇOIS répond que le message est reçu et qu'elle retournera en parler à Fort Pour Demain.

Véronique DUPLAN continue avec les recettes de fonctionnement.

Matthieu BRIERE demande pour quelles raisons la redevance du périscolaire a baissé de 20 % entre 2024 et 2025 (684 228 € en 2024 et 168 480 € en 2025).

Véronique DUPLAN répond que malgré un nombre d'enfants équivalent, les rentrées sont moins importantes car cela est dû au calcul du quotient familial.

Henri GRUFFAT demande pourquoi au niveau de la ligne 2152 il n'y a que 6k € de réalisé pour un budget de 35k €.

Véronique DUPLAN répond qu'il s'agit d'une réaffectation de ligne imposée par la trésorerie.

Jean-Yves GIRARD demande si les fonds de concours de la CCMP vont continuer.

Christine FRANÇOIS répond que le report des fonds de concours a été voté jusqu'au 31/12/2026, ensuite on ne sait pas.

Krassi NEDIALKOVA demande pourquoi la taxe d'aménagement passe de 90k € en 2024 à 13 k€ en 2025.

Julien FAVREAU répond que cela est dû au fait qu'en 2024 il y a eu plus de logements construits ou entamés qu'en 2025. En 2024 il y a notamment eu le petit collectif d'INOVEAM qui a boosté cette taxe.

Véronique DUPLAN présente les dépenses d'investissement et propose de présenter séparément le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026 car il n'y a pas de lien entre eux.

Véronique DUPLAN termine par les recettes d'investissement.

3 336 733 € contre 2 884 000 € de dépenses

Les réserves étaient de 2 146 000 au début du mandat et seront de 1 700 000 fin 2026 avec des investissements de 4 800 000 €.

Henri GRUFFAT demande pour le toit de l'Eglise.

Christine FRANÇOIS répond que la reprise de cheneaux et de gouttières est prévue dans le cahier des charges, c'est en cours.

Henri GRUFFAT ajoute que le haut de l'Eglise est plus mouillé que le bas.

Affectation des résultats

Délibération votée à 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

4) Taux d'imposition 2026

Pas de modification pour l'année 2026.
Délibération votée 18 voix pour et 5 abstentions

5) Subventions 2026

Délibération votée à 19 voix pour et 4 voix contre

6) Budget primitif 2026

Délibération votée à 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

7) Questions diverses

Christine FRANÇOIS rappelle que c'est le dernier conseil de la mandature et remercie chaleureusement tous les élus pour leur investissement qui a permis de servir Neyron.

Prochain Conseil municipal le 22/03/2026.

Séance levée à 20h57.

Fait à NEYRON le 03/03/2026

Le Secrétaire,

Matthieu BRIERE



La Maire,

Christine FRANÇOIS

